

CONCOURS CADRE DE SANTÉ 2023 DOSSIER D'INSCRIPTION

Institut de Formation des Cadres de Santé
ESM - Formation & Recherche en Soins
Faculté de Santé - UPEC

Collez ou
agrafez ici une
photo

Attachez la
seconde au
dossier avec un
trombone

Réservé à
l'administration

Numéro d'ordre :

ÉTAT CIVIL & COORDONNÉES DU CANDIDAT

NOM D'USAGE :

Prénom(s) :

NOM DE NAISSANCE :

Né.e le : ____ / ____ / _____ à :

(département : _____)

Âge à la date du 16/03/2023 : ____ ans

Situation de famille : En couple / Célibataire (*Entourez la réponse*)

Nombre d'enfants : _____

N° de sécurité sociale (15 chiffres) : _____

ADRESSE PERSONNELLE

N° / Rue :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Portable (*Obligatoire*) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Email personnel (*Obligatoire*) :

PROFESSION & EMPLOYEUR DU CANDIDAT

Fonction exercée actuellement :

- Infirmier.e Ergothérapeute
- IADE IBODE Puéricultrice/eur
- Infirmier.e coordinateur/trice
- Formateur
- Faisant Fonction de Cadre (FFC)
- Faisant Fonction de Cadre Formateur (FFCF)
- Autre. Précisez :

Secteur d'exercice :

- Secteur public
- Secteur public APHP
- Secteur privé non lucratif ESPIC
- Secteur privé lucratif
- Associatif
- Libéral
- Demandeur d'emploi
- Autre. Précisez :

Établissement employeur :

Service :

Adresse de l'établissement :

Code postal :

Ville :

Téléphone professionnel :

Email professionnel :

Email préféré pour la correspondance avec l'ESM (avant et pendant la formation) : Personnel Professionnel

DIPLÔMES (Merci de lister tous vos diplômes depuis le bac)

	Année d'obtention	Série (S, ES, L, STT...)	Lycée + département
Baccalauréat			

	Année d'obtention	Type (DEI, Ergo, DISP, IPA)	Etablissement de formation et/ou Université de rattachement
Diplôme d'Etat paramédical			

	Année d'obtention	Type (PUER, IADE, IBODE...)	Etablissement de formation et/ou Université de rattachement
Diplôme de spécialisation			

	Année d'obtention	Type (DU, Master...)	Université de rattachement
Diplôme Universitaire			

	Année d'obtention	Intitulé	Etablissement de formation et/ou Université de rattachement
Autres diplômes			

À PROPOS DU CONCOURS CADRE

Avez-vous fait une préparation au concours cadre ? OUI NON

Si oui, auprès de quel organisme ? ESM Autre organisme : _____

Vous vous présentez au concours pour la 1ère fois 2ème fois 3ème fois 4ème fois ou +

Prise en charge de la formation en cas de réussite au concours :

- EMPLOYEUR
- OPCA (en cas de congé individuel de formation - CIF)
- Prise en charge personnelle (20% de réduction sur les frais pédagogiques)

Date et signature du candidat

CONTRÔLE DU DOSSIER - CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION. *À joindre mais ne pas remplir*

N° ordre :	Vérification équipe admin. (initiales) :		Vérification équipe pédago. (initiales) :	
	Conforme ?	Commentaire(s)	Conforme ?	Commentaire(s)
Chèque inscription (100 €)				
3 enveloppes affranchies 50g				
2 photos d'identité				
2 copies pièce identité R/V				
2 copies attestation vitale				
Attestation assurance responsabilité civile				
Certificat médical médecin agréé				
2 copies R/V diplômes + attestation Adeli ou tampon DRASS				
Attestation employeur(s) + 4 ans ETP au 31/01/23		Nombre mois attestés : <input type="text"/>		
Curriculum Vitae				
Attestation de PEC (à défaut, demande de PEC ou attestation sur l'honneur)				

- Mail confirmation réception DI
- Statistiques

DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À L'ESM
entre le lundi 02 janvier et le mercredi 15 février 2023
cachet de la Poste faisant foi

Accompagné des documents demandés (cf. documents annexes)



ESM - Formation & Recherche en Soins
Faculté de Santé de l'UPEC
Immeuble Les Gémeaux - 2 rue Antoine Etex
94000 CRETEIL - Tel : 01 82 39 26 20
Email : esm@u-pec.fr
Site web : www.ecole-montsouris.fr

CONCOURS CADRE DE SANTÉ 2023 DOCUMENTS ANNEXES

Institut de Formation des Cadres de Santé
ESM - Formation & Recherche en Soins
Faculté de Santé - UPEC

- Liste des pièces administratives à fournir (page 2)
- Récapitulatif de vos activités professionnelles (page 3)
- Certificat médical (page 5)
- Attestation sur l'honneur (page 6)
- Frais de formation 2023/2024 (page 7)
- Cadre réglementaire du concours (page 8)
- Calendrier du concours et de la formation, congés (page 9)
- Présentation de l'IFCS (page 10)
- Informations pratiques pour votre année à l'IFCS (page 11)

INFORMATION

L'ESM - Formation & Recherche en Soins est devenu en août 2017 **un département de formation de la Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)**. L'IFCS de l'ESM devient le premier en France métropolitaine géré par une université sous les tutelles du Conseil Régional et de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

L'ensemble des documents à compléter doit être renvoyé à l'école à partir du 02 janvier et au plus tard le 15 février 2023 (cachet de la Poste faisant foi). Pour toute question relative au dossier d'inscription, contactez l'ESM - Formation & Recherche en Soins : 01 82 39 26 20 ou esm@u-pec.fr

LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR

Le dossier de candidature dûment rempli et signé doit comprendre :

- 2 photos d'identité non scannées au format standard (prédécoupées avec nom au verso).
- 2 photocopies recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- 2 photocopies de l'attestation de la carte vitale avec vos droits à jour (et non copie de la carte vitale elle-même).
- 2 photocopies de votre diplôme professionnel (diplôme d'état d'infirmier - diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique - diplôme d'ergothérapeute).
- L'attestation d'enregistrement de votre diplôme professionnel à l'ordre national des infirmiers. (numéro RPPS) ou l'attestation d'inscription au répertoire ADELI.
- 2 photocopies de tous les autres diplômes (Bac, spécialisation, diplôme d'université...)
- Un certificat médical émanant d'un **médecin agréé** (voir listes sur site internet de l'ARS) attestant :
 - l'aptitude physique et l'absence de contre-indication à suivre la formation,
 - que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L10 du Code de la Santé Publique (modèle fourni).
- 3 enveloppes autocollantes format A5 (23 x 16 cm soit 1/2 feuille) portant vos nom et adresse, affranchies pour un poids de 50g par enveloppe soit 2 timbres « classiques » (ou étiquette à 1.76€ à la date d'octobre 2019, mais attention aux augmentations de tarifs au 01/01/2023).
- Une attestation du ou des employeurs justifiant d'au moins 4 années d'exercice professionnel effectives, en équivalent temps plein, entre l'obtention du DE et le 31/01/2023, précisant :
 - la date d'entrée et de sortie de l'établissement
 - la quotité travaillée (100% - 80%...)
 - la fonction exercée

OU

Un certificat d'identification pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, établi par la CPAM du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice.

- Un curriculum vitae à jour
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de formation par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, ou à défaut, l'attestation sur l'honneur (modèle fourni) selon laquelle vous prendrez en charge les frais en cas de non financement.
- Un chèque de 100 € libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Paris XII »

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU APRÈS LE 15 FÉVRIER 2023 NE POURRA ÊTRE TRAITÉ (cachet de la Poste faisant foi)

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**ESM - Formation & Recherche en Soins
Immeuble les Gémeaux
2 rue Antoine Etex - 94000 CRETEIL**

RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES 1/2

à joindre au dossier d'inscription en plus du CV

- Indiquez les activités par ordre chronologique en précisant les différents types de services dans lesquels vous avez exercé. Si la feuille d'activité ne suffit pas, vous pouvez la photocopier pour poursuivre votre récapitulatif.
- Si vous avez fait de l'intérim, indiquez le total en jours et mois : 1 jour = 7 heures.
- Interruption d'activité supérieure à 1 mois : indiquez les dates, durée et motifs, en fin de liste (à l'endroit indiqué).

NB : Seule l'expérience professionnelle depuis l'obtention du DE doit être mentionnée

VOTRE NOM :

Votre Prénom :

EMPLOYEUR Nom-adresse Précisez secteur Public (P), privé lucratif (PL) ou privé non lucratif (ESPIC)	DATES Correspondant aux dates exactes des attestations	NOMBRE DE MOIS Obligatoire	NATURE DU SERVICE Hôpital (H), extra- hospitalier (EH), institut de formation (IF)
Employeur : <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC Service : Fonction : <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité : %)	Du au	<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> EH <input type="checkbox"/> IF
Employeur : <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC Service : Fonction : <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité : %)	Du au	<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> EH <input type="checkbox"/> IF
Employeur : <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC Service : Fonction : <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité : %)	Du au	<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> EH <input type="checkbox"/> IF

RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES 2/2

à joindre au dossier d'inscription en plus du CV

EMPLOYEUR Nom-adresse Précisez secteur Public (P), privé lucratif (PL) ou ESPIC	DATES Correspondant aux dates exactes des attestations	NOMBRE DE MOIS Obligatoire	NATURE DU SERVICE Hôpital (H), extra-hospitalier (EH), institut de formation (IF)
Employeur : <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC Service : Fonction : <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité : %)	Du au	<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> EH <input type="checkbox"/> IF
Employeur : <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC Service : Fonction : <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité : %)	Du au	<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> EH <input type="checkbox"/> IF
Employeur : <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC Service : Fonction : <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité : %)	Du au	<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> EH <input type="checkbox"/> IF
INTERRUPTION D'ACTIVITÉ SUPÉRIEURE À UN MOIS (<i>hors congé maternité</i>)			
Motif :	Du au mois	
Motif :	Du au mois	
TOTAL GÉNÉRAL EN MOIS		

CERTIFICAT MÉDICAL ÉMANANT D'UN MÉDECIN AGRÉÉ

à joindre au dossier d'inscription

Je soussigné

médecin agréé du département :

certifie avoir examiné ce jour :

M., Mme :

Né.e le : / /

Demeurant au :

CP : Ville :

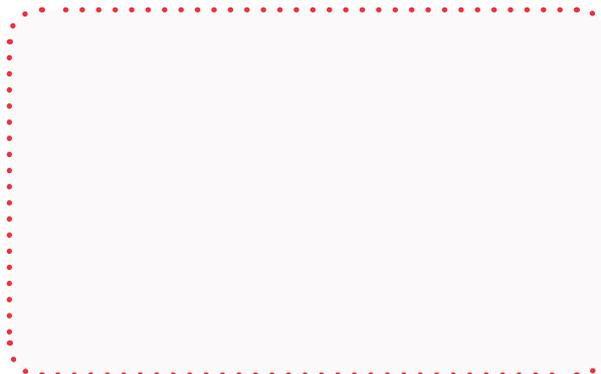
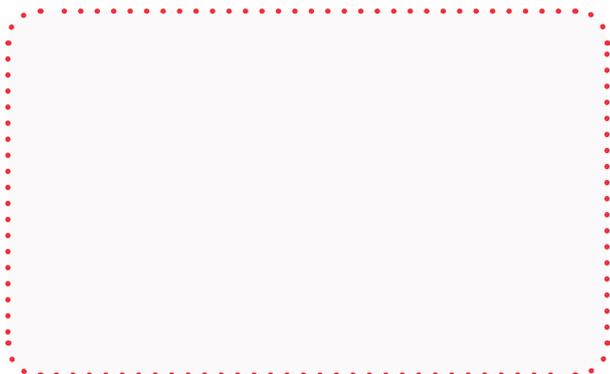
- Atteste l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la Formation Cadre de Santé,
- Atteste que ladite personne est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L.10 du Code de la Santé Publique.

Fait à

Le / /

CACHET DU MÉDECIN AGRÉÉ
(comprenant n° agrément)

SIGNATURE DU MÉDECIN AGRÉÉ



ATTESTATION SUR L'HONNEUR - ANNÉE 2023/2024

à joindre au dossier d'inscription si financement personnel

Je soussigné(e) Madame/Monsieur :

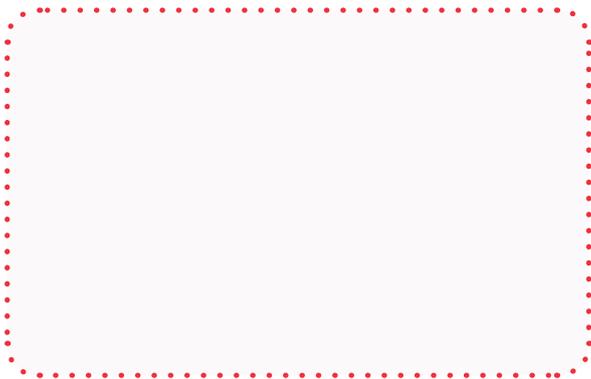
candidat(e) au concours Cadre de Santé 2023 de l'IFCS ESM, m'engage à prendre en charge l'intégralité des frais de formation pour l'année 2023/2024, soit 7920 € + inscription universitaire, en cas de non prise en charge financière par mon employeur ou tout autre organisme de financement.

Je déclare sur l'honneur informer l'IFCS en cas de prise en charge financière ultérieure par mon employeur ou tout autre organisme. Le cas échéant, je reconnais avoir pris connaissance que les frais de formation dus s'élèvent à 9900 € + inscription universitaire.

Fait à

Le / /

SIGNATURE :



Pour mémoire, vous devez envisager 3 types de dépenses :

- les frais de dossier pour l'inscription aux épreuves de sélection,
- les frais pédagogiques de la formation Cadre,
- les droits d'inscription à l'Université.

1. Les frais de dossier pour l'inscription aux épreuves de sélection :

Ils s'élèvent à 100 € pour 2023 et sont à joindre au dossier d'inscription (chèque à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Paris XII »). Ils couvrent les frais de gestion des dossiers et restent acquis à l'UPEC en cas de désistement ou d'échec au concours d'entrée à la formation cadre.

2. Les frais de Formation Cadre :

Pour la rentrée de septembre 2023 le montant est de 9900 € net. Ils

peuvent être pris en charge :

- au titre de la Formation Professionnelle Continue ou de la promotion sociale, le règlement peut être effectué directement par l'employeur ou le cas échéant, par l'organisme gestionnaire des budgets de la formation continue.
- à titre individuel (une réduction de 20% sera accordée sur les frais pédagogiques, le montant dû est alors de 7920 € net).

3. Les frais d'inscription à l'Université :

Ils couvrent l'inscription en qualité d'étudiant à l'UPEC. Le montant des droits sera fixé par arrêté ministériel à l'été 2023.

Pour information : ils s'élevaient à 243 € pour la rentrée universitaire 2022-2023. Le paiement se fait au moment de la rentrée, par chèque bancaire à l'ordre de

« **Agent comptable de l'Université Paris XII** » ou par virement.

ACCÈS A LA FORMATION

Vous pouvez pour la rentrée prochaine, vous présenter au concours du Diplôme de Cadre de Santé :

- Si vous êtes titulaire d'un des diplômes, certificats, ou autre titre permettant d'exercer la profession d'infirmier ou ergothérapeute : diplôme d'Etat d'infirmier (DEI), Diplôme d'Etat d'Infirmier de secteur psychiatrique (DISP), Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.
- Si vous avez exercé votre profession **au minimum 4 années effectives, en équivalent temps plein au 31 janvier 2023.**

L'ESM dispose d'un agrément du Conseil Régional et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour 50 étudiants (45 infirmiers et 5 ergothérapeutes).

MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Conformément aux textes réglementaires, les modalités de sélection comprennent :

1. Une épreuve d'admissibilité :

Épreuve écrite d'une durée de 4 heures, consistant en un commentaire de texte(s) à partir d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire et/ou social. Cette épreuve vise à évaluer les capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation par écrit du candidat.

Seuls sont déclarés admissibles par le jury les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

2. Une épreuve d'admission :

Épreuve orale, basée sur la présentation et l'argumentation du projet professionnel du candidat, au cours d'un exposé et d'un entretien avec le jury d'environ 20 minutes.

Ce projet professionnel s'appuie sur :

- la présentation du Curriculum Vitae,
- la présentation/analyse des expériences, formations et activités professionnelles ou non contribuant à l'acquisition de compétences,
- les perspectives, souhaits et opportunités professionnelles suscitant l'engagement en formation cadre, articulés aux conceptions personnelles de l'exercice d'une fonction de cadre de santé.

Seuls sont déclarés admis par le jury les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Le classement des candidats sur liste principale (capacité d'accueil) et complémentaire, est effectué à partir de la somme des deux notes, aux épreuves écrites et orales.

NOTE AUX CANDIDATS DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Comme le prévoit la réglementation, vous avez la possibilité de passer l'épreuve écrite du concours cadre de santé dans vos départements respectifs, sous réserve d'acceptation de votre ARS de rattachement d'organiser l'épreuve localement. Nous nous chargerons de prendre contact avec votre ARS locale, à réception de votre dossier d'inscription, vous n'avez pas de démarche à effectuer.

L'épreuve écrite dans les départements d'outre-mer a lieu au même moment que l'épreuve en métropole (14h00 à 18h00 heure de Paris). Les candidats devront en revanche venir en métropole pour les épreuves orales.

Compte tenu des délais d'acheminement du courrier depuis les Dom-Tom, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de ne pas attendre le dernier moment pour envoyer votre dossier d'inscription, et dans tous les cas, de nous prévenir par email (esm@u-pec.fr) ou téléphone (01 82 39 26 20) de tout envoi de dossier d'inscription après la date du 7 février 2023.

CALENDRIER DU CONCOURS

Les épreuves de sélection sont organisées aux dates suivantes :

Épreuve écrite : jeudi 16 mars 2023 de 14h00 à 18h00 (à Villejuif)

Communication des résultats le 3 avril 2023 à partir de 14h00

Épreuve orale : du 02 au 17 mai 2023 (à Créteil)

Communication des résultats le 1^{er} juin 2023 à partir de 14h00

Réunion d'information : vendredi 09 juin 2023 à 14h00

CALENDRIER DE LA FORMATION *(sous réserve de modifications)*

Durée de la formation : 1435 heures - 41 semaines en continu

Enseignement théorique : 25 semaines

Stages : 14 semaines

Temps personnel mémoire : 2 semaines

Congés : 2 semaines à Noël

1er jour de la formation : lundi 04 septembre 2023 après-midi (à Créteil)

En formation : du 04 septembre au 06 octobre 2023

En stage M1 (Initiation à la fonction cadre) : du 09 au 27 octobre 2023

En formation : du 30 octobre au 17 novembre 2023

En stage M2 (enquête de terrain santé publique) : du 20 novembre au 01 décembre 2023

En formation : du 04 au 22 décembre 2023

En congés : du 23 au 07 janvier 2024 (2 semaines)

En formation : du 2 au 19 janvier 2024

En stage M5 (fonction de formation) : du 22 janvier au 9 février 2024

En formation : du 12 février au 08 mars 2024

En temps personnel mémoire : du 11 au 15 mars 2024

En formation : du 18 au 22 mars 2024

En stage M4 (fonction d'encadrement) : du 25 mars au 19 avril 2024

En formation : du 22 avril au 3 mai 2024

En temps personnel mémoire : du 6 au 10 mai 2024

En formation : du 13 au 24 mai 2024

En stage M6 (approfondissement) : du 27 mai au 07 juin 2024

En formation : du 10 au 28 juin 2024.

CONGÉS À POSER PENDANT VOTRE ANNÉE DE FORMATION *(sous réserve de modifications)*

Les congés à poser auprès de votre employeur sont les suivants :

Année 2023 : semaine 52 > du 23 au 31 décembre 2023

: semaine 01 > du 1^{er} au 07 janvier 2024

Tout le reste de l'année à l'IFCS représente du temps de formation (y compris les semaines de « temps personnel mémoire »).

Stimulée par les réformes et les enjeux qui traversent le secteur de la santé et de l'action médico-sociale et sociale, notre école accompagne les acteurs pour relever ces défis et en tirer le meilleur parti. Au cœur de ces évolutions, des professionnels soumis à des tensions de tous ordres, doivent plus que jamais développer leurs compétences au service de la performance et du bien-être des personnes prises en charge. Le projet de l'ESM est centré sur l'accompagnement des professionnels, avec le souci permanent de l'association des savoirs théoriques et pratiques, de l'ouverture sur l'ensemble des organisations de santé, de l'innovation, en permettant l'acquisition de compétences liées à l'émergence de nouveaux métiers.

1 FORMATION = 2 CURSUS

Les enseignements théoriques de l'IFCS intègrent la première année du **Master Management des organisations de santé, Parcours Management des Organisations Soignantes**, de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Gustave Eiffel (UPEC).



L'IAE Gustave Eiffel, l'une des meilleures écoles universitaires de management de France

Chaque année, l'IAE forme plus de 1 500 étudiants aux métiers de la gestion (comptabilité, finance, management, marketing), aux niveaux Licence, Master et Doctorat (LMD) en formation initiale, en formation en apprentissage, en formation continue, ainsi qu'en e-learning. L'étendue de son offre de formation, la qualité de son corps enseignant et la réussite professionnelle de ses diplômés en font un acteur majeur de l'enseignement professionnel supérieur.

ENSEIGNEMENTS

Si le projet pédagogique s'appuie naturellement sur le programme officiel de formation, il se réactualise chaque année en fonction des besoins des usagers et des orientations de la politique de santé, des attentes des institutions et utilisateurs partenaires, des bilans effectués avec les étudiants des années précédentes.

IFCS	Master 1ère année
Module 1 : Initiation à la fonction de cadre	UE 1 : Systèmes et politiques de santé
Module 2 : Santé publique	UE 2 : Outils pour le dialogue de gestion
Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche	UE 3 : Management des processus organisationnels
Module 4 : Fonction d'encadrement	UE 4 : Pratiques professionnelles
Module 5 : Fonction de formation	
Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation	

La formation doit permettre à l'étudiant de développer :

- Une dynamique de conduite de projets à partir de l'analyse de situations et des pratiques, d'une réflexion sur son positionnement professionnel et d'une recherche constante de l'amélioration de la qualité des soins,
- Une approche "humaine" pour animer son équipe, traiter les problèmes et être soucieux de la qualité de vie de chacun, de son implication et évolution professionnelle,
- Une compétence pédagogique pour créer les conditions facilitant l'apprentissage des étudiants et des personnels ainsi que la transmission des savoirs et capacités produits par l'activité,
- Un esprit de questionnement et de recherche applicable sur ses propres pratiques, développant le souci de s'informer et d'intégrer les nouvelles données dans les domaines qui sont les siens,
- Une aptitude à promouvoir sa prestation et sa profession dans le dialogue et le respect des autres professions, des partenaires individuels et collectifs.

La formation en continu (41 semaines) donne la possibilité de se consacrer pleinement à la formation et de s'extraire de son contexte professionnel ce qui permet à la fois « une distance propice à la réflexion » et la possibilité d'applications par le biais des stages. Les établissements obtiennent ainsi rapidement, à l'issue de la formation, un cadre de santé formé et prêt à s'inscrire dans son projet professionnel et le projet de l'institution.

LIEUX DE FORMATION

Les enseignements ont lieu à Créteil. Les lieux de cours sont tous situés à proximité d'une station de la ligne 8 du métro.



ESM
(Créteil-L'Echat)
> Pour les enseignements du
Diplôme Cadre de Santé



IAE
(Créteil-Université)
> Pour la plupart des enseignements
du Master 1ère année



MIEE
(Créteil-Université)
> Pour quelques enseignements du
Master 1ère année

HORAIRES DE FORMATION

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Cours du matin	9h00-12h30 *	09h00-12h30	09h00-12h30	09h00-12h30	09h00-12h30
Pause méridienne	12h30-13h30	12h30-13h30	12h30-13h30	12h30-13h30	12h30-13h30
Cours de l'après-midi	13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-16h30
Temps post-cours	17h00-18h00	17h00-18h00	17h00-18h00	17h00-18h00	

* Quelques lundis matins sont libérés

LES « PLUS » DE LA FORMATION

« Plus pédagogiques »

- Alternance de cours magistraux, TD, enseignements à distance
- Accès à un espace numérique de travail très fonctionnel
- Bilans hebdomadaires avec les responsables de formation
- Suivi individuel du travail de mémoire dès la semaine de la rentrée
- Ateliers informatiques par groupes de niveaux
- Pédagogies digitales sur mesure en management

Avantages

- Carte d'étudiant « multiservices » permettant l'accès à tous les services de l'Université (restaurants universitaires, bibliothèques...) ainsi que les tarifs réduits classiquement accordés aux étudiants (cinéma, clubs sportifs, logiciels, restauration rapide...)
- Libre accès à une salle multimedia tout au long de l'année
- Abonnement à l'alerteur Hospimedia pour chaque étudiant

RÉFÉRENTS DE L'IFCS

Directeur : Patrick FARNAULT

Coordinatrice administrative : Grace KAHUNGU